

BULLETIN MUNICIPAL

N° 3 - 2021

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

DEPART DE LA MAIRIE D'EVELYNE BERTHELEMY

Après une trentaine d'années de très bons et très loyaux services au service des habitants de Belrupt, Evelyne vient de tirer sa révérence pour une retraite bien méritée mais qu'elle aurait préféré reporter (... et nous aussi!).

Elle est partie discrètement, c'est dans sa nature, ne voulant pas trop de cérémonial, et même pas du tout.

Pour la Commune, c'est une perte sévère, elle connaissait quasiment tous les habitants et maîtrisait les dossiers qui lui ont été confiés. Dure, dure la succession !

Mais on peut se consoler puisqu'elle reste au village, impliquée dans l'association Belrupt Loisirs. Nous aurons ainsi l'occasion de partager encore longtemps avec elle le pot d'amitié qu'on ne peut fêter maintenant.

MERCI EVELYNE !

NOUVELLE ORGANISATION DE LA MAIRIE

Au premier avril, et ça n'est pas une blague, Loïc Ferry va travailler à temps plein à la mairie.

Il travaillait auparavant à la mairie de Dugny et il était « détaché » à Belrupt 3 demi-journées par semaine, depuis quasiment 3 années.

Dorénavant, il sera chargé des services administratifs et financiers de la Commune à temps plein, reprenant donc les tâches d'Evelyne Berthélémy en plus des fonctions qu'il exerçait déjà – et avec en plus, la responsabilité de tous les dossiers de développement et de gestion qu'il n'avait pas le temps de gérer et qui étaient donc pris en charge par les élus selon leur disponibilité et leurs compétences.

Pour la Commune, c'est donc un « plus » intéressant qui va permettre de rattraper le retard constaté sur certains dossiers.

Cette embauche s'est faite par décision du conseil municipal qui a fait une analyse financière concluant à cette possibilité sans augmenter la pression fiscale.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Avec le départ en retraite d'Evelyne Berthélémy et l'embauche à temps plein de Loïc Ferry, les horaires d'ouverture de la mairie vont donc être modifiés pour s'adapter à une nouvelle organisation.

Donc, à partir du début avril,

la mairie est ouverte au public

- le mardi de 9h00 à 12h00

- le mercredi de 15h00 à 17h00

- le jeudi de 15h00 à 17h00

- le vendredi de 9h00 à 12h00

- le samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 16h00

En dehors de ces horaires, des rendez-vous seront pris à la demande, afin de s'adapter aux contraintes de tout le monde.

Contact :

- mairie :	03.29.86.50.27
- Bernard GILSON, maire :	06.70.50.76.66
- Claude REALE, adjoint :	06.15.51.56.34
- Benjamin MAUVAIS, adjoint	06.21.14.89.05
- Stéphane NIEDER, adjoint :	06.18.17.43.41

Vous pouvez aussi envoyer un mail (mairie.belrupt55@wanadoo.fr) ou passer par la boîte « contact » du site internet (belrupt-en-verdunois.fr) si vous voulez un rendez-vous.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

Toutes les inscriptions à l'école de Belrupt se font désormais à la mairie de Belrupt – depuis la rentrée de septembre 2020.

Pour la prochaine rentrée de septembre 2021, les inscriptions sont à faire dès maintenant et avant la fin avril pour que les familles aient le temps de rencontrer ensuite la directrice de l'école pour la finalisation de l'inscription avant le 10 mai.

Les documents à présenter sont : livret de famille, carnet de santé, autorisation d'inscription du second parent en cas de séparation.

LA BIBLIOTHEQUE ...PETIT MESSAGE DE L'EQUIPE DES BENEVOLES

Comme les librairies, les bibliothèques sont essentielles !

Nous vous accueillons le mercredi de 14H30 à 17H30 et le vendredi de 16H00 à 18H00 sauf pendant les vacances scolaires.

Avec un espace consacré aux livres jeunesse et pour les adultes un grand choix de nouveautés.

Tout cela dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

VOEUX 2021 DE LA PART DE GUY LESCANNE

Notre ancien curé, l'abbé Guy Lescanne, transmet ses vœux les meilleurs pour 2021 à toutes celles et à tous ceux qu'il a connus lors de son ministère à Belrupt.

MERCI !

... une nouvelle fois à Madame MOULET et à toute son équipe du restaurant Le Bonséjour dont notre concitoyen, Cédric son chef de cuisine, qui ont offert chaque jour deux pizzas à des personnes du village, de novembre à mars, pendant une partie de cette longue période de fermeture administrative des restaurants.

Sa générosité envers les personnes en souci pendant ces mois et envers les personnes qui se dévouent au profit de leurs concitoyens, nous ne sommes pas près de l'oublier.

Merci !

SECURITE ROUTIERE, ENCORE

Bonjour Monsieur le Maire,

Serait-il possible de rappeler dans le bulletin de la commune aux personnes ayant des scooters ou mobylettes de respecter les limitations de vitesse. Tout comme aux habitants ayant des voitures ou autres véhicules à moteurs.

Certains ou certaines roulent à vive allure à toute heure de la journée.

Il y a beaucoup d'enfants de tous âges. Ce serait bien de penser à eux et aux autres aussi.

Je vous remercie.

Une mère de famille

PANNEAUPOCKET

La municipalité est abonnée à une application de diffusion d'informations « Panneau Pocket ». Cette application (à télécharger sur votre téléphone portable) permet à la municipalité de diffuser, en temps réel, ses messages d'information. Elle permet également d'alerter la population en cas de risques particuliers (alerte météo, coupure d'eau, etc...).

Simple et gratuit, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.

Ensuite, choisir dans la liste déroulante la commune de BELRUPT EN VERDUNOIS , la mémoriser en cliquant sur le cœur à droite de la commune. Lorsque la mairie ajoutera un message, vous recevrez une notification directement sur votre téléphone.

L'application Panneau Pocket a évolué. Pensez à la mettre à jour sur votre téléphone !

Ajoutons que la Gendarmerie vient de conclure un accord national avec cette application pour que la Gendarmerie puisse également inclure des informations utiles et importantes à destination des communes concernées.

La Commune complète ainsi l'ensemble des moyens d'alerte et de diffusion des informations utiles :

- le système d'alerte par SMS en cas de problème majeur de sécurité (inscription volontaire en mairie)
- le système d'informations communales générales par mail (inscription volontaire en mairie) – à noter que quelques personnes qui n'ont pas une connexion internet reçoivent les infos sur papier (mais c'est un peu plus long)
- la page facebook de la mairie
- le site internet communal
- et maintenant Panneaupocket – pour les informations générales et les alertes
- et bien sûr le bulletin municipal, beaucoup moins réactif

Les derniers sont donc d'accès libre et volontaire et ne sont pas dans le champ de la protection des données personnelles comme les deux premiers qui sont soumis à la réglementation de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Donc chacun a le choix de ses moyens d'information !

CROTTE DE CHIENS !

Voilà un sujet peu ragoûtant ... surtout pour tous ceux qui nettoient les chemins et les trottoirs ou pour les randonneurs et marcheurs !

Plusieurs de nos concitoyens ont pris la mauvaise habitude de laisser leur chien faire leurs besoins dans des espaces publics, laissant des souvenirs très désagréables au passage de la tondeuse ou lorsqu'on « marche dedans » !

Rappelons qu'il est obligatoire de ramasser les excréments des chiens – sous peine d'amende.

Rappelons aussi que le Conseil Municipal a institué un ASVP : agent de surveillance de la voie publique, Cet agent local assermenté et agréé par le Procureur de la République ne devrait pas tarder à être opérationnel pour dresser des amendes dont le montant n'est pas négligeable.

MANOEUVRES MILITAIRES A BELRUPT

DU 15 AU 21 AVRIL

Un exercice militaire, hors terrains de l'Armée, sera organisé du 15 au 21 avril par l'Ecole Militaire de Saumur et l'Ecole de Cavalerie. Ces manœuvres se feront sans engin chenillé et sans munition, sans avion aussi. Les engins blindés seront à roues et de gabarit routier.

Les propriétaires et exploitants de terrains ensemencés ou non encore récoltés devront indiquer ces parcelles par des signes apparents.

LES DANGERS DE L'ELECTRICITE

LES DEPANNAGES

Chaque année, des accidents mortels se produisent en Meuse, à cause des lignes électriques extérieures. Chaque année, de nombreuses pannes se produisent.

Pour ces deux types de problèmes, ENEDIS (la partie d'EDF qui a été scindée pour ne s'occuper que de la distribution électrique, des réseaux jusqu'au compteur) communique pour rappeler les dangers des lignes électriques mais aussi comment les joindre en cas de besoin.

Tout cela est disponible sur leur site internet : enedis.fr.

Mais aussi en mairie.

En voici quelques éléments que vous pouvez conserver pour le cas où ...

- service dépannage (panne, incident sur le réseau, câbles à terre, ...) : 09 726 750 55
- pour toute question sur les compteurs Linky : 0 800 054 659
- raccordement électrique : 09 70 83 19 70.

VOS IMPOTS LOCAUX FONCIERS

Après des travaux, lorsque ceux-ci amènent une modification de l'impôt local (foncier ou taxe d'habitation), l'administration fiscale envoie des documents pour déclarer les changements afin de calculer ce qui modifie votre impôt (à la hausse ou à la baisse en cas de démolition).

Plusieurs de nos concitoyens ont négligé de répondre et n'ont donc pas rempli leur obligation déclarative.

Mal leur en a pris parce qu'au bout de plusieurs relances et d'un long silence, l'administration fiscale se lasse et opère une évaluation d'office – suffisamment forte pour convaincre les retardataires de faire ce qu'il faut. Dernier exemple avec une augmentation des deux tiers !

Si vous ne voulez pas avoir une telle augmentation, prenez soin de retourner dans les meilleurs délais ce formulaire dûment rempli.

La différence d'impôt sera mieux dans votre poche – sauf si vous souhaitez faire un geste citoyen en augmentant votre participation à la cagnotte commune.